

Fiche de Mise en Œuvre Pose de carrelage sur panneaux SWISS KRONO



Avril 2021

+ Mises en garde

Les panneaux dérivés du bois produits chez SWISS KRONO à Sully-sur-Loire sont compatibles avec une mise en œuvre en milieu intérieur dans des pièces type cuisine ou salle-de-bains : c'est ce qu'on appelle « **milieu humide** » ou classe de service 2.

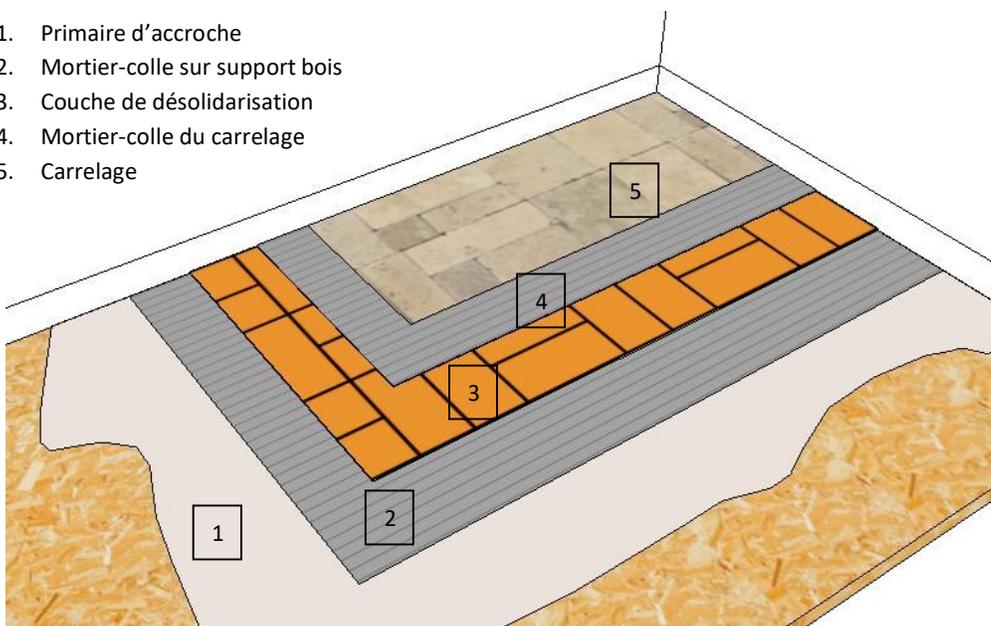
Sont **exclus** les locaux à très forte hygrométrie ou à risque important de ré-humidification tels que buanderies, locaux sanitaires, piscines, etc...

En aucun cas nos panneaux ne doivent être en contact direct avec l'eau ou exposés aux intempéries.

La pose de carrelage sur un platelage en panneaux de particules ou en OSB est une opération délicate à réaliser et doit se faire en prenant certaines précautions sur de petites surfaces. Le carrelage est un matériau inerte et rigide qui ne pourra pas épouser les variations dimensionnelles normales des panneaux de bois. Il est donc nécessaire d'interposer une couche de désolidarisation entre le panneau et le carrelage qui amortira ces différences de comportement liés aux matériaux.

+ Principes de conception

1. Primaire d'accroche
2. Mortier-colle sur support bois
3. Couche de désolidarisation
4. Mortier-colle du carrelage
5. Carrelage



SWISS KRONO SAS – Route de Cerdon - 45600 Sully-sur-Loire
Standard : 02 38 37 37 37 - Email : frsu.info@swisskrono.com

Fiche de Mise en Œuvre

Pose de carrelage sur panneaux SWISS KRONO



Avril 2021

Dans tous les cas, il convient de respecter les préconisations suivantes :

- Eviter la pose du carrelage sur un plancher flottant ;
- Utiliser des panneaux avec assemblage rainure-langnette collé (afin d'éviter l'effet de cisaillement du carrelage au niveau des jointures de panneaux) ;
- La sous-face des panneaux est obligatoirement ventilée (plénum de 5 cm mini) ;
- L'entraxe des supports (lambourdes ou solives) doit être inférieur ou égal à 50 cm ;
- L'épaisseur minimale des panneaux est de 18 mm pour un panneau SWISS KRONO OSB et 19 mm pour un panneau de particules « P5 » ;
- Un égrenage des panneaux SWISS KRONO OSB peut être nécessaire afin d'obtenir une bonne accroche de la primaire ;
- Eviter de poser du carrelage dans une pièce de superficie supérieure à 20 m² ;
- La surface unitaire des carreaux ne doit pas dépasser 900 cm² ;
- Prévoir la surcharge induite par le carrelage dans le dimensionnement du plancher.

+ Exemples de systèmes

Ces systèmes sont présentés à titre informatif, les fabricants mentionnés peuvent avoir leurs propres préconisations de pose adaptées à leurs produits en consultation libre sur leurs sites internet.

✓ Schlüter Ditra

Le fabricant Schlüter Systems propose une solution de pose sous Avis Technique (Schlüter®-DITRA 25) N°13/12-137 ainsi que des produits connexes pour le traitement des points singuliers (joints, raccords entre 2 revêtements, etc...)

✓ Siplast

Siplast propose plusieurs systèmes de désolidarisation en plaques ou en rouleau. Le produit INTERKARO est sous Avis Technique N°13/02-871 et les produits Interply P ou Hydro ont un [cahier des charges de pose](#).

✓ Weber

Le système de désolidarisation Weber Saint Gobain consiste en un treillis de verre. Les recommandations sont disponibles sur leur [site internet](#).

✓ PRB

Le produit Natte Céramic proposé par le fabricant PRB est également une solution pour la pose de carrelage sur panneaux dérivés du bois.

SWISS KRONO SAS – Route de Cerdon - 45600 Sully-sur-Loire
Standard : 02 38 37 37 37 - Email : frsu.info@swisskrono.com